

Agir pour
la biodiversité



Comptage transfrontalier des oiseaux d'eau hivernants du site Ramsar « Rhin supérieur - Oberrhein »

Résultats janvier 2024



Grèbe huppé



Un comptage d'oiseaux sans frontière

Résultats Janvier 2024					Rappel 2023
Secteur N°	Zone humides rive française	Rhin + zones portuaires	Zones humides rive allemande	TOTAL	TOTAL
18	479	744	654	1877	2068
17		488	184	672	2367
16	509	1444	1039	2992	1743
15		878	230	1108	1043
14	565	1173	1265	3003	2835
13		1926	558	2484	2179
12	0	6452	385	6537	4850
11	216	965	590	1771	2023
10	459	907	51	1417	1143
9	89	2093	352	2534	2668
8	69	1061	129	1259	1540
7		943		943	910
6	0	600	84	684	825
5		1536	222	1758	1809
4	72	615		687	572
3		1806		1806	1372
2	610	1362		1972	1884
1	62	601		663	746
Total	3130	25294	5743	34167	32577

Les effectifs des 35 espèces d'oiseaux recensées (Anatidés et foulques, grèbes, plongeurs, cormorans) se répartissent sur l'ensemble du site transfrontalier Ramsar « Rhin supérieur-Oberrhein » (voir page suivante).

Pour plus de détails sur le comptage Wetlands, voir :

<http://alsace.lpo.fr/index.php/comptage-oiseaux-deau-wetlands>



*hors ardéidés, rallidés (sauf foulques), limicoles et laridés

Les différents secteurs de comptage

N° 18 : en aval d'Iffezheim jusqu'à Lauterbourg (frontière)

N° 17 : barrage d'Iffezheim (amont + aval)

N° 16 : en aval de Gamsheim jusqu'au musoir amont d'Iffezheim

N° 15 : barrage EDF de Gamsheim (amont + aval)

N° 14 : du pont de Kehl jusqu'au musoir amont de Gamsheim

N° 13 : île du Rhin du Rohrschollen + Rhin jusqu'au pont de Kehl

N° 12 : plan d'eau de Plobsheim + Rhin en amont du Rohrschollen

N° 11 : île du Rhin de Gerstheim

N° 10 : du bac de Rhinau au barrage amont de Gerstheim

N° 9 : île du Rhin de Rhinau + plan d'eau de Rhinau-Kappel

N° 8 : de la pointe nord de l'île de Marckolsheim au barrage amont de Rhinau

N° 7 : île du Rhin de Marckolsheim

N° 6 : de Vogelgrun au barrage amont de Marckolsheim

N° 5 : de l'usine EDF de Fessenheim à Vogelgrun

N° 4 : du pont de Chalampé à l'usine EDF de Fessenheim

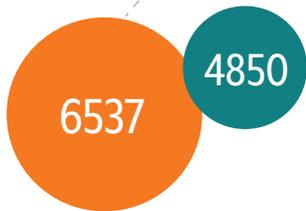
N° 3 : de l'usine EDF de Kembs au pont de Chalampé

N° 2 : du barrage amont de Kembs à l'usine EDF de Kembs

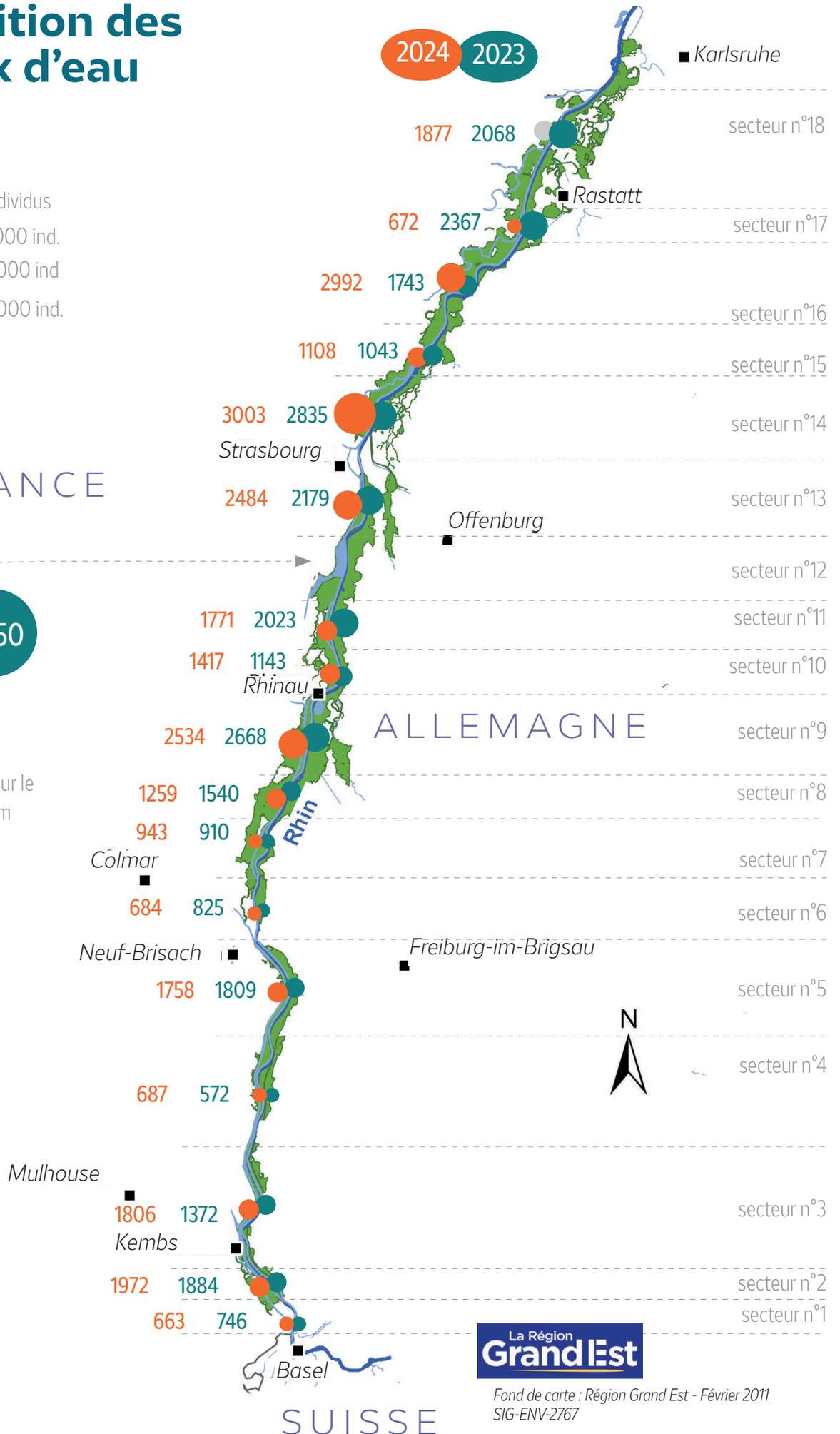
N° 1 : de Huningue au barrage amont de Kembs

Répartition des oiseaux d'eau

- - 1000 individus
- 1000 - 2000 ind.
- 2000 - 3000 ind
- 3000 - 4000 ind.



Les effectifs les plus importants se situent sur le plan d'eau de Plobsheim



La Région **Grand Est**

Fond de carte : Région Grand Est - Février 2011
SIG-ENV-2767

Depuis 2008, le Rhin supérieur est déclaré zone humide d'importance internationale (Ramsar)

La convention de Ramsar est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action mondiale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides (fleuves, plans d'eau, marais, zones alluviales, estrans maritimes, etc.). Parmi les 2524 sites Ramsar recensés dans le monde, 23 seulement concernent des zones transfrontalières. Le Rhin, de Bâle à Karlsruhe, en fait partie, sous l'intitulé « Ramsar Rhin supérieur / Oberrhein ».

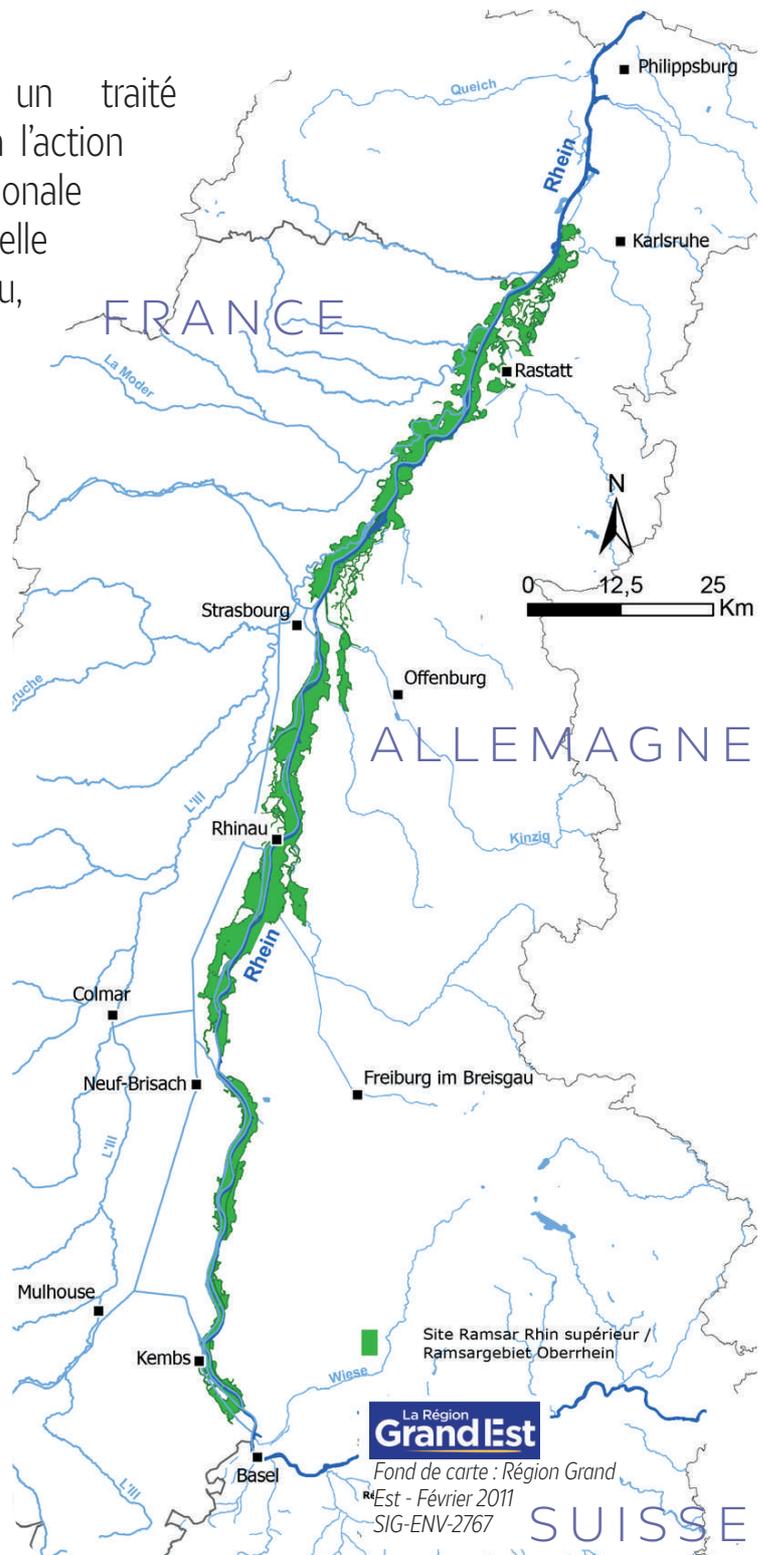
Pourquoi le Rhin ?

Le Rhin a été désigné pour sa richesse en espèces (260 espèces d'oiseaux, 40 espèces autochtones de poissons, etc.), pour son importance comme zone d'hivernage des oiseaux d'eau, pour la valeur de ses paysages et pour la présence d'une nappe d'eau souterraine très importante (l'un des plus grands réservoirs d'eau potable en Europe). En savoir plus :

- <https://www.ramsar.org/fr>
- <http://alsace.lpo.fr/index.php/cooperation-transfrontaliere>

Les brochures précédentes peuvent être téléchargées ici :

- <http://alsace.lpo.fr/index.php/comptage-oiseaux-deau-wetlands>



Partenaires

